

COMMUNAUTE URBAINE

DE

BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)	Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)	M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL

Blanquefort : fiabilisation des stations de pompage EU
 du bassin versant de la station d'épuration de Lille,
 Ambès : fiabilisation de la station d'épuration CD10 -
 Marchés de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée -
 Décision - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Prévues au Schéma Directeur des Eaux Résiduaire Urbaines de la Communauté urbaine de Bordeaux et au Contrat d'Agglomération 2004 / 2006 signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, deux opérations doivent être engagées : Les travaux de fiabilisation des stations de pompage eaux usées sur le bassin versant de la station d'épuration de Blanquefort Lille et ceux de la station d'épuration d'AMBES CD10.

Stations de pompages eaux usées du bassin versant de la station Blanquefort Lille

L'arrivée des eaux usées sur la station d'épuration de Lille, sur la commune de Blanquefort, se fait par l'intermédiaire de trois collecteurs acheminant par refoulement les effluents du secteur de BLANQUEFORT/BRUGES/PAREMPUYRE/BORDEAUX.

Afin d'une part, de sécuriser l'alimentation de la nouvelle station d'épuration de Lille et ainsi éviter le rejet d'effluents bruts d'eaux usées au niveau des postes de refoulement en cas de coupure d'alimentation par le réseau EDF, et d'autre part, de protéger la station et le personnel d'exploitation contre les risques d'explosion et de présence de gaz toxiques, il convient de fiabiliser les stations de pompage eaux usées du bassin versant de la station d'épuration.

Dans ce cadre, un programme des équipements à réaliser ou à modifier a été établi ; il concerne les 4 postes de pompage alimentant les 3 conduites de refoulement acheminant les effluents à la station d'épuration, soit les postes de :

- Foire B, situé à l'angle des rues Laporte et Capeyron à Bordeaux Lac ;
- Blanquefort ZI, situé zone industrielle de Blanquefort ;
- Bruges I, situé avenue des quatre ponts à Bruges ;
- Bruges II, situé avenue du 11 novembre à Blanquefort.

Les travaux concerneront :

- ⇒ La fourniture et mise en place de groupes électrogènes destinés à assurer l'alimentation électrique des postes de pompage en relayant les défaillances éventuelles du réseau électrique ;
- ⇒ La fourniture et mise en place d'un système de détection du gaz méthane (CH₄) et de l'hydrogène sulfuré (H₂S) avec rapatriement des données sur le télécontrôle RAMSES.

Station d'épuration d'Ambès CD10

Par délibération n°2004/0609 du 24 septembre 2004, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de procéder à la fiabilisation de la station d'épuration AMBES CD10, prévu dans le cadre de son Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines, et inscrite au Contrat d'Agglomération 2004 / 2006 signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Un programme cadre des équipements à réaliser ou à modifier a été établi :

⇒ Prétraitement :

- mise en place d'un système de compactage des déchets ;
- mise en place d'un tamis en aval du dégrillage ;
- modification du dessableur/déshuileur.

⇒ Filière eau :

- mise en place d'agitateurs ;
- mise en place d'une pompe de re-circulation ;
- amélioration du système de récupération des flottants ;
- réalisation d'une bâche de stockage des flottants.

⇒ Filière boues

- mise en place d'une grille d'égouttage ;
- mise en place d'un équipement d'épaississement.

☛ Compte tenu de l'importance des études de maîtrise d'œuvre liées aux opérations décrites ci-dessus, il est nécessaire de procéder à une mise en concurrence, pour la dévolution des marchés correspondants.

A cet effet, la Direction Opérationnelle Eau et Assainissement propose de répartir les prestations de maîtrise d'œuvre dans un marché en procédure adapté en 2 lots. Ce marché portera sur des éléments de missions normalisées décrits aux articles 20 à 24 du décret n° 93-1268, dont les prix unitaires seront fixés par les candidats.

En regard de la notion d'unité fonctionnelle et en vertu des dispositions de l'article 27 III-1 du Code des Marchés Publics, un appel à candidature a été élaboré par les services sous la forme d'un dossier de mise en concurrence selon la procédure adaptée, soumis aux dispositions de l'article 28, et suivant les dispositions autorisées par l'article 74-II du même code.

Le nombre maximum de candidats que le pouvoir adjudicateur envisage d'inviter à présenter une offre est de 5, et les candidats devront faire preuve de leurs capacités à mener les missions de maîtrise d'œuvre correspondant aux projets exposés.

Ces missions seront des missions de Maîtrise d'œuvre au sens de la loi MOP du 12 juillet 1985 modifiée (notamment selon les articles 7 à 10), les décrets n° 93-1268 et 93-1270 du 29 novembre 1993 et l'arrêté du 21 décembre 1993, pris pour son application.

Le marché de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics et relatif aux opérations Ambès CD10 et bassin versant de Blanquefort Lille sera réparti en deux lots :

⇒ Un premier lot relatif à la fiabilisation des stations de pompage Eaux Usées du bassin versant de la station d'épuration de Blanquefort Lille. Le marché de travaux a été estimé par les services à 465 000 € TTC, la maîtrise d'œuvre correspondante a été estimée à 36 750 € HT, soit 43 953 € TTC. Le financement de cette dépense sera inscrit au budget annexe de l'assainissement, Chapitre 23 – Compte 2313 - CRB O200 – Programme UCBE pour les exercices concernés.

⇒ Un second lot relatif à la fiabilisation de la station d'épuration AMBES CD10. Le marché de travaux correspondant a été estimé par les services à 926 000 € TTC, la maîtrise d'œuvre correspondante a été estimée à 73 710 € HT, soit 88 157 € TTC. Cette dépense sera affectée au budget annexe de l'assainissement, Chapitre 23 – Compte 2315 - CRB O200 – Programme UCBB pour les exercices concernés.

L'ensemble des lots du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée décrits ci-dessus est estimé à 132 110 € TTC (110 460 € HT) et comporte les éléments de conception et d'assistance suivants :

- études d'avant projets et de projets (AVP et PRO) ;
- assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- examen de la conformité au projet (VISA) ;
- direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) ;
- ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC) ;
- assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

En application des dispositions des articles L. 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Dossiers de Consultation des Entreprises sont mis à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent les consulter à la Direction Opérationnelle Eau et Assainissement (Tour Aquitaine 6^{ème} étage porte 614).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- entériner le Dossier de Consultation des Entreprises,

- approuver le lancement de la mise en concurrence pour la dévolution des marchés de maîtrise d'œuvre correspondants aux travaux de fiabilisation des stations de pompage EU du bassin versant de la station d'épuration de Lille et de rénovation et renouvellement de la station d'épuration Ambès CD10, selon la procédure adaptée, en application notamment des articles 28 et 74-II du Code des Marchés Publics ;

- autoriser M. le Président :

- ♦ à arrêter la liste des candidats autorisés à présenter une offre,
- ♦ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- ♦ à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE sur ces projets et à signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2007**